

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, LE MARDI 11 SEPTEMBRE 2018, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères K. Thorstad-Cullen, C. Homan et T. Stainforth et ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, E. Stork, B. Cowan et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que madame Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil sont également présents.

Monsieur le maire Belvedere fait état de la situation de la performance de Pointe-Claire au bilan 2017 concernant la gestion des matières résiduelles, le projet du Réseau express métropolitain et certains dossiers d'Agglomération.

2018-615 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Item 10.15 de la version française, afin de lire « Présentation et avis de motion » et non « Adopter » et de la version anglaise, afin d'y lire « To present an give notice of motion » et non « To adopt » ;
- Item 10.28 de la version anglaise, afin d'y lire (437.5ft²) et non 9437.5ft²) et afin d'y lire (30ft) et non 930ft) ;
- Item 30.17 de la version anglaise, afin d'y lire « of Saint-Louis Avenue between » ;
- Item 10.03 manquant, erreur de numérotation ;
- Ajout de l'item 60.01, modification de la transaction par rapport au lot 2 528 094 (Corporation de Développement Koebra Inc.).

2018-616 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – 14 AOÛT 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 août 2018.

2018-617 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – 28 AOÛT 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 août 2018.

2018-618 APPROBATION - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 10 JUILLET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 10 juillet 2018, avec les modifications suivantes :

- En ce qui concerne l'item 5 (arrêt 3 sens à l'intersection des avenue Highgate et Donegani), le conseil mandate le service des travaux publics afin d'installer des enseignes interdisant le stationnement sur le côté ouest de l'avenue Highgate sur une distance de 30 mètres, entre l'avenue Donegani et l'adresse civique 96 ;
- En ce qui concerne l'item 13 (demande de déplacement d'un arrêt d'autobus sur l'avenue Douglas-Shand) et l'item 18 (demande de retraite des ilots de béton sur l'avenue Douglas Shand), le conseil reporte ces items à une date ultérieure ;
- En ce qui concerne l'item 21 (demande de virage obligatoire sur le boulevard Hymus en direction est ou ouest en provenance de l'Avenue Alston en direction sud), le conseil mandate le service des travaux publics pour l'installation d'un panneau de signalisation interdisant le virage à gauche de l'Avenue Sedgefield en direction ouest vers l'avenue Eldon entre 7h00 et 9h00 du lundi au vendredi ;
- En ce qui concerne l'item 26.3 (accès à l'intersection Saint-Jean et Plaza Pointe-Claire), le conseil rejette la recommandation du comité de circulation.

2018-619 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Noya Golan :

- Remercie la Ville pour avoir prolongé la collecte des ordures durant l'été ;
- Problèmes de stationnement et de glace.

Madame Louise Morin :

- À quel moment le conseil va considérer la possibilité pour les citoyens d'avoir des poules urbaines. Mme Morin recommande au conseil de consulter Mme Louise Arbour sur le sujet des poules urbaines.

Madame Geneviève Lussier :

- Remettre en place le projet pour une piste cyclable dans le parc Valois ;
- Travaux d'entretien à être fait sur les berges, proche du Village, quels genres de travaux ;
- Une liste des contrats octroyés inférieurs à 25 000,00 \$.

Monsieur Eric Callary :

- Il remercie la Ville au nom de son père et de lui-même pour la prolongation des heures d'ouverture de la piscine ;
- Le projet pour allonger la piste cyclable sur l'avenue Douglas-Shand est exceptionnelle ;
- Les six (6) nouveaux véhicules électriques de la Ville sont une bonne idée;
- Lumières LED pour les rues ;
- Commencer la collecte de polystyrène;
- Quelles sont les nouvelles technologies envisagées par la Ville de Pointe-Claire ;
- Projet pilote de Montréal, les navettes/autobus électriques sans chauffeurs.

Madame Linda De Witt :

- Les items 10.08, 10.09, 10.10 et 10.11.

Madame Tracy McBean :

- Pourquoi l'item 10.03 n'apparaît pas.

2018-620

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT PC-2568 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE SUR LES CHIENS

Monsieur le conseiller Webb présente un projet de règlement modifiant le règlement PC-2568 de la Ville de Pointe-Claire sur les chiens, de façon à interdire leur présence dans une place publique, dans un édifice municipal ainsi que dans un immeuble privé ou public sans le consentement de l'occupant ou du propriétaire (lorsqu'une affiche interdisant leur présence est installée, à l'exception des chiens d'assistance).

Monsieur le conseiller Webb donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-621

ADOPTION – RÉGLEMENT RELATIF AU TEXTE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'adopter un règlement relatif au texte du régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-161-11490.

RÉSOLU :

2018-622 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR PRÉCISER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ AUTOUR DES PISCINES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, pour préciser les règles de sécurité autour des piscines, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11279.

2018-623 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF DANS LA MARGE AVANT DANS LES ZONES RÉSIDENIELLES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne le stationnement d'un véhicule récréatif dans la marge avant dans les zones résidentielles, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-143-11405.

2018-624 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2019, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-143-11681.

2018-625 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2871 DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE 2018 (MODE DE PAIEMENT)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2871 décrétant les tarifs exigibles pour le financement des biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice 2018 (mode de paiement), dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-134-11600.

2018-626 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU PLAN D'URBANISME, (RÈGLEMENT PC-2768) DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE (PROJET D'INSERTION – CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE / AVENUE DE LA BAIE DE VALOIS)

Madame la conseillère Thorstad-Cullen présente un projet de règlement modifiant l'annexe 1 du plan d'urbanisme (Règlement PC-2768) de la Ville de Pointe-Claire (projet d'insertion – chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore / avenue de la Baie de Valois).

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-627 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT PC-2768) DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE (PROJET D'INSERTION – CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE / AVENUE DE LA BAIE DE VALOIS)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant l'annexe 1 du plan d'urbanisme (Règlement PC-2768) de la Ville de Pointe-Claire (projet d'insertion – chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore / avenue de la Baie de Valois), dans la mesure où ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11099.

2018-628 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE UN BÂTIMENT DE NEUF (9) ÉTAGES ET UNE DENSITÉ (C.O.S.) VARIANT DE 2,5 À 2,8 DANS LA ZONE RÉSIDEN- TIELLE Re10a (PROJET D'INSERTION – CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE / AVENUE DE LA BAIE DE VALOIS)

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la ville de Pointe-Claire pour permettre un bâtiment de neuf (9) étages et une densité (C.O.S.) variant de 2,5 à 2,8 dans la zone résidentielle Re10a (projet d'insertion – chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore / avenue de la Baie de Valois).

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-629 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE UN BÂTIMENT DE NEUF (9) ÉTAGES ET UNE DENSITÉ (C.O.S.) VARIANT DE 2,5 À 2,8 DANS LA ZONE RÉSIDEN- TIELLE Re10a (PROJET D'INSERTION – CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE / AVENUE DE LA BAIE DE VALOIS)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre un bâtiment de neuf (9) étages et une densité (C.O.S.) variant de 2,5 à 2,8 dans la zone résidentielle Re10a (projet d'insertion – chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore / avenue de la Baie de Valois), dans la mesure où ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11097.

2018-630 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2878 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POUR L'EXERCISE FINANCIER 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2878 de la Ville de Pointe-Claire, décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau pour l'exercice financier 2018, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-139-11576.

2018-631 ADOPTION – RÈGLEMENT COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'adopter un règlement constituant le Comité consultatif jeunesse,
dans la mesure où la version finale de ce règlement est
substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au
dossier décisionnel 18-707-11407.

2018-632 ADOPTION – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'adopter un règlement sur la gestion contractuelle, dans la mesure où
la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au
projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-141-11367.

2018-633 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE
RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE
CANNABIS DANS LES ESPACES PUBLIS DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement
relatif à la consommation d'alcool et de cannabis dans les espaces
publics de la Ville.

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce
règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du
conseil.

2018-634 REFUS - PIIA – 14, AVENUE LAKEBREEZE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au
14, avenue Lakebreeze, exige que préalablement à l'émission d'un
certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un
permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par
le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas
recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration
architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 août 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service
d'urbanisme les 17, 23 et 27 juillet et le 6 août 2018 :

- Échantillons_2018-07-17 ;
- Échantillons_2018-07-23 ;
- élévations_2018-07-27 ;
- Perspective_ESQ8_2018-07-27 ;
- Pland'implantation_2018-08-06.

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison sur un lot
vacant au 14, avenue Lakebreeze, ceux-ci n'étant pas conformes au
chapitre 3, article 31, relatif à l'architecture, énoncés au Règlement
PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2018-635 APPROBATION – PIIA – 161, AVENUE SUNNYSIDE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 161, avenue Sunnyside, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 août 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 13 juillet 2018 :

- Échantillon_2018-07-13 ;
- Élévations_2018-07-13 ;
- Implantation_2018-07-13.

Matériaux proposés :

- Matériaux de revêtement : Canexel - Granite (gris foncé) ;
- Détails architecturaux, colonnes et bordures : Bois - Bois traité – Blanc ;
- Soffites et fascia : Aluminium – Blanc ;
- Fenêtres : PVC - Crank – Blanc ;
- Portes : PVC - Porte patio coulissante (existante) – Blanc ;
- Toiture : Bardeaux laminés - Noir deux tons ;
- Escaliers, palier, garde-corps : Bois traité - Mains courantes blanc.

et ce, relativement à la construction d'une extension avec un sous-sol à l'arrière de la maison et d'une terrasse le long de l'avant de la maison au 161, avenue Sunnyside, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatif aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-636 APPROBATION – PIIA – 91, AVENUE CEDAR (LOT VACANT)

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située sur le lot vacant qui deviendrait le 91, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 août 2018 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 16 juillet et le 1 août 2018 :

RÉSOLU :

- FORMULAIRE ÉMISSION PERMIS (CCU)_91Cedar_2018-08-01;
- Plans 5e révision_A-101_2018-08-27 ;
- NoteUrbanisme_91Cedar_arboriculture_2018-07-26.

Matériaux proposés :

- Matériaux de revêtement : Bois - Maibec - Blanc cassé ;
- Détails architecturaux, colonnes et bordures : Bois - Maibec Blanc cassé ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Blanc cassé ;
- Fenêtres : Aluminium - Genteck - Iron ore ;
- Porte d'entrée : Aluminium - Genteck - Iron ore ;
- Porte de garage : Aluminium - Genteck - Iron ore ;
- Portes : Aluminium - Genteck - Iron ore ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte - Ardoise antique (Noir).

et ce, relativement à la subdivision d'un terrain, à la construction d'une nouvelle maison sur le lot vacant et d'une entrée charretière, qui deviendrait le nouveau 91, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatif aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 11 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-637 APPROBATION – PIIA – 115, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 115, avenue de la Pointe-Claire exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 août 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 9 et 27 avril et les 20 et 31 juillet 2018 :

RÉSOLU :

- Column Plastika Model 1295_2018-04-09 ;
- Échantillons_2018-04-09 ;
- Élévations_2018-07-20 ;
- Implementation Plan (revised Option C)_2018-07-31 ;
- NoteUrbanisme_115Pointe-Claire_arboriculture_2018-04-27 ;
- Roofing material brochure_2018-04-09.

Matériaux proposés :

- Matériaux de revêtement : Panneau de fibrociment ;
- Horizontal siding and Board and batten siding ;
- James Hardie Board - Blanc arctique ;
- Détails architecturaux, colonnes et bordures : Panneau de fibrociment Cellular PVC - James Hardie Plastika - 1295 – Blanc ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Aluminium – Blanc ;
- Fenêtres : PVC - Solaris – Noir ;
- Porte d'entrée : Acier – Noir ;
- Porte de garage: Acier - Richard Wilcox - Blanc avec quincaillerie noir ;
- Portes : Acier – Noir ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte - BP Mystic-42 - Noir deux tons ;
- Escaliers, palier, garde-corps : Entrée charretière en asphalte - Noir sentier en ciment – Gris.

et ce, relativement à la nouvelle construction d'une maison unifamiliale sur un lot vacant au 115, avenue de la Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 10 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-638 APPROBATION – PIIA – 365, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 365, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 juin 2018.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 2 et 31 mai 2018 :

- Élévations_2018-05-31 ;
- Implantation_2018-05-02.

Matériaux proposés :

- Matériau de revêtement: encadrement d'aluminium - Gris ou blanc ;
- Mur nain en bardeaux en cèdre - pour correspondre à la couleur de la maison ;
- Détails architecturaux, colonnes et bordures: Aluminium - Gris ou blanc ;
- Fenêtres: Écrans de verre trempé – Teinté ;
- Portes: Aluminium - Gris ou blanc ;
- Toiture: Verre trempé - Gris ou blanc.

et ce, relativement à l'ajout d'un solarium à ce bâtiment semi-détaché au 365, chemin Bord-du-Lac—Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-639 APPROBATION – PIIA – 414, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 414, avenue Saint-Louis, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 août 2018 ;

CONSIDÉRANT que toute future maison à l'est de cette maison devra maintenir une marge minimale latérale de 4 m (13,12 pi);

RÉSOLU :
Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver le plan déposé auprès du service de l'urbanisme, et dont une copie est annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11985 et qui montre la subdivision projetée du lot 2 530 785 du cadastre du Québec, de façon à y permettre, sur la partie est, la construction d'une nouvelle maison unifamiliale ;

et ce, relativement à la subdivision d'un lot au 414, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2018-640 APPROBATION – PIIA – 93, AVENUE CEDAR

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 93, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 août 2018 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le 16 juillet 2018 :

- Implantation et élévations_2018-07-16.

Matériaux proposés :

- Matériaux de revêtement : Bardeau à clins - correspond à la couleur de la maison existante ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Blanc cassé ;
- Fenêtres : Aluminium à clins texturé imitation bois – Blanc ;
- Porte d'entrée : Acier – Blanc ;
- Porte de garage : Aluminium – Blanc ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte – Noir.

et ce, relativement à la subdivision d'un terrain, à la construction d'une nouvelle maison sur le lot vacant et d'une entrée charretière, qui deviendrait le nouveau 93, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-641 OCTROI - DÉROGATION MINEURE – 414, AVENUE SAINT-LOUIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur du 414, avenue Saint-Louis, afin d'y permettre une marge latérale est de 0,96 m (3,15pi) plutôt que la marge latérale minimal de 2,4 m (7,87pi).

2018-642 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 115, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

Monsieur Normand Lapointe adresse une question au conseil, à savoir pourquoi le conseil est en accord avec cette dérogation mineure.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur du 115, avenue de la Pointe-Claire, afin d'y permettre la construction d'une maison unifamiliale avec une marge arrière de 7,16 m (23,5 pi) plutôt que la marge minimale requise de 7,5 m (24,6 pi) et un accès véhiculaire d'une largeur de 10,67 m (35 pi) plutôt que la largeur maximale permise de 6,1 m (20 pi).

2018-643 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 363, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

Madame Louise Bulmer s'adresse au conseil en indiquant qu'elle est en accord avec la dérogation mineure, mais qu'elle a des préoccupations en ce qui concerne l'accès à sa propriété et aux dommages qui pourraient être faits pendant la démolition et les travaux.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur du 363, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore, afin d'y permettre la construction d'une maison unifamiliale avec 100 % de la façade avant située à 11 m (36 pi) de la ligne de la propriété avant plutôt qu'au moins 90 % de la façade avant située entre 1 m (3,3 pi) et 5 m (16,4 pi), tel que requis et pour permettre la construction d'une maison unifamiliale avec une corniche située à 0,31 m (1 pi) de la ligne de propriété latérale est plutôt qu'à au moins 1 m (3,3 pi) de la ligne de propriété latérale, tel que requis.

2018-644 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 329, BOULEVARD HYMUS

Madame Noya Golan adresse une question au conseil en ce qui concerne les enseignes.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE refuser d'octroyer la demande de dérogation mineure déposée par le demandeur, telle que celle-ci a été publiée le 22 août 2018 dans le journal « The Suburban » ; et

D'accorder, en conséquence, une dérogation mineure partielle en faveur du 329, boulevard Hymus, afin d'y permettre l'installation de deux enseignes plutôt qu'une enseigne tel que permis.

2018-645 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 111, AVENUE DOUGLAS-SHAND

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur du 111, avenue Douglas-Shand, afin d'y permettre un agrandissement avec une marge de recul arrière de 3,5 m (11,7 pi) plutôt que la marge de recul arrière minimale de 7,5 m (24,6 pi).

2018-646 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 93, AVENUE CEDAR

Monsieur Normand Lapointe adresse une question au conseil en ce qui concerne la construction d'un garage dans la marge avant.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur du 93, avenue Cedar, (proposé) afin d'y permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 40,6 m² (437,5 pi²) situé dans la marge avant, là où la construction d'un garage détaché n'est pas permise et pour permettre un accès véhiculaire d'une largeur combinée de 9,15 m (30 pi) plutôt que la largeur combinée maximale permise de 6,1 m (20 pi).

2018-647 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 91, AVENUE CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur du 91, avenue Cedar, afin d'y permettre un accès véhiculaire d'une largeur combinée de 13,1 m (43 pi) plutôt que la largeur maximale permise de 6,1 m (20 pi).

2018-648 **OCTROI - DÉROGATION MINEURE – 7300, AUTOROUTE
TRANSCANADIENNE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer une dérogation mineure en faveur du 7300, autoroute
Transcanadienne, afin d'y permettre :

- L'installation d'un revêtement de type panneaux sandwich préfabriqué d'une épaisseur de 102mm (4po) (matériaux de parement classe B) sur 52 % de la façade latérale ouest plutôt que le pourcentage maximal permis de matériaux de parement de classe B de 50 % ;
- L'installation d'une combinaison de matériaux de parement de classe A (80,3 %) et de classe B (19,7 %) sur les premiers 20 % de la largeur de la façade latérale ouest plutôt que l'installation d'un matériau de parement de classe A sur l'ensemble des premiers 20 % de la largeur de la façade latérale ;
- L'installation d'une combinaison de matériaux de parement de classe A (71 %) et de classe B (29 %) sur les premiers 20 % de la largeur de la façade arrière plutôt que l'installation d'un matériau de parement de classe A sur l'ensemble des premiers 20 % de la largeur de la façade arrière.

2018-649 **REFUS – DÉROGATION MINEURE – 7300, AUTOROUTE
TRANSCANADIENNE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
DE refuser d'octroyer une dérogation mineure en faveur du 7300,
autoroute Transcanadienne, afin d'y permettre :

- L'installation d'un revêtement de type panneaux sandwich métallique préfabriqué d'une épaisseur de 102mm (4po) (matériaux de parement de classe B) sur la façade avant là où un matériau de parement de classe B n'est pas permis ;
- L'installation d'un revêtement de type panneaux sandwich métallique préfabriqué d'une épaisseur de 102mm (4po) (matériaux de parement de classe B) sur 19 % de la façade avant secondaire là où un matériau de parement de classe B n'est pas permis ;
- Aire de stationnement et allées de circulation recouvertes d'asphalte conventionnelle là où l'asphalte conventionnelle n'est pas permise.

2018-650 **DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA
PÉRIODE DU 1^{er} AOÛT 2018 AU 23 AOÛT 2018 ET LE REGISTRE
DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 28 JUILLET 2018 AU 24
AOÛT 2018**

La liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} août 2018 au 23 août 2018 ainsi que le registre des chèques pour la période du 28 juillet 2018 au 24 août 2018 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2018-651 APPROBATION – GUIDE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver le guide d'approvisionnement responsable de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce document est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel 18-141-11694.

2018-652 ADOPTION – POLITIQUE DE FORESTERIE URBAINE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET SON PLAN D'ACTION

Monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, donne les grandes orientations en ce qui concerne la politique de foresterie urbaine et son plan d'action.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseiller Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter la politique de foresterie urbaine de la Ville de Pointe-Claire et son plan d'action, dans la mesure où la version finale de ce document est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel 18-470-11572.

2018-653 AUTORISATION – TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS À DES RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT POUR LESQUELS LES PROJETS, LES TRAVAUX OU LES ACHATS D'ÉQUIPEMENT SONT COMPLÉTÉS OU ANNULÉS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser le virement, en faveur de postes de réserves déjà existants ou de nouveaux postes budgétaires plus généraux, de certains montants totalisant la somme de 231 525,63 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles à transférer » sous la rubrique « Postes liés à des réserves » et figurant à l'annexe 1 du document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-137-11995 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce document ;

D'autoriser le virement, en faveur de postes de fonds de roulement déjà existants ou de nouveaux postes plus généraux, de certains montants totalisant la somme de 337 435,78 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles à transférer » sous la rubrique « Postes liés à des fonds de roulement » et figurant à l'annexe 2 du document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-137-11995 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce même document.

2018-654 APPROBATION – MODIFICATION - POLITIQUE DE GESTION DES RÉCLAMATIONS RELATIVEMENT AUX DOMMAGES SUBIS PAR DES VÉHICULES APPARTENANT À DES TIERS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la version révisée de la « Politique de gestion des réclamations » de façon à y préciser les processus applicables lors de dommages subis par des véhicules appartenant à des tiers, dans la mesure où la version finale de cette politique est substantiellement conforme au texte proposé et annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-141-11578.

2018-655
*Modifiée par
la résolution
2018-758*

**AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE PROJET DE
RECONSTRUCTION DU PARC RIVERAIN GRANDE-ANSE**

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière d'environ
1 000 000 \$ « Projet 17-168 Reconstruction du Parc Riverain Grande-
Anse – incluant la reconstruction du Chalet, l'accessibilité au Parc et
aux berges et des travaux connexes » auprès du Gouvernement du
Québec (MDDELCC) – Fonds vert – Programme Climat municipalités
– Phase 2.

2018-656

**AUTORISATION – « BÉLANGER SAUVÉ » - RÈGLEMENT HORS
COUR - LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET « CST CANADA INC.
(ULTRAMAR) »**

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement,
D'autoriser « Bélanger Sauvé » à présenter une offre de règlement
hors cour au montant de 50 000 \$, en capital, intérêts et frais, en ce
qui concerne le dossier impliquant la Ville de Pointe-Claire et « CST
Canada Inc. (Ultramar) ».

2018-657

**AUTORISATION – BANQUET ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DE
LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE L'OUEST DE L'ÎLE**

RÉSOLU :

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été invités à participer à
un banquet célébrant le 36^e anniversaire de l'Association de la
Communauté Noire de l'Ouest de l'Île, devant se tenir le samedi 29
septembre 2018 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'autoriser madame la conseillère Homan et monsieur le conseiller
Stork à participer au banquet organisé par l'Association de la
Communauté Noire de l'ouest de l'Île, qui aura lieu le samedi 29
septembre 2018, afin d'amasser des fonds pour divers programmes et
services qui sont offerts à l'ensemble de la communauté ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par les membres du
conseil pour leur participation à cette activité, conformément à la
politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au coût de
160,00 \$, au poste budgétaire 02-111-00-311 et d'imputer l'achat
publicitaire de 100 \$ au poste budgétaire de 02-111-00-349.

2018-658 AUTORISATION – CONGRÈS DE L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉES (CRHA) DEVANT SE TENIR LES 23 ET 24 OCTOBRE 2018 À MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) qui aura lieu à Montréal, les 23 et 24 octobre 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-161-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11169 émis le 17 août 2018.

2018-659 AUTORISATION – COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE RECY-QUÉBEC ET ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser madame Emmanuelle Jobidon, coordonnatrice – Environnement et développement durable, à représenter la Ville de Pointe-Claire au « Colloque sur la gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec », les 7 et 8 novembre 2018, à Saint-Hyacinthe.

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-470-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11884 émis le 23 août 2018.

2018-660 AUTORISATION – SOMMET ANNUEL « CANU 10 MONTRÉAL »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser la directrice - Service d'urbanisme, à représenter la Ville de Pointe-Claire au sommet annuel « CanU 10 Montréal » qui aura lieu à Montréal du 18 au 20 octobre 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-611-00-313.

2018-661 AUTORISATION – 31^{ième} COLLOQUE ANNUEL «LES RUES PRINCIPALES CONTRE-ATTAQUENT 2018 »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser madame Devon Willis, conseillère en aménagement - Projet des villages, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 31^{ième} colloque annuel « Les rues principales contre-attaquent 2018 » qui aura lieu à Montréal le 24 octobre 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque, conformément à la politique en vigueur;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-611-00-313.

2018-662 AUTORISATION – SOMMET ANNUEL CANOE KAYAK CANADA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser monsieur Eric Mihalovic, entraîneur-chef, et monsieur Michaël Thomas, entraîneur-adjoint, à représenter la Ville de Pointe-Claire, à la Sommet annuel Canoë Kayak Canada (rencontre des entraîneurs), qui aura lieu à Ottawa, du 29 novembre au 2 décembre 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette rencontre, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-701-40-313 (pour un montant de 1267,00 \$) et au poste budgétaire 02-701-40-615 (pour un montant de 445,00 \$), tel qu'il appert du certificat du trésorier no 18-11926, émis le 29 août 2018.

2018-663 APPUI – « SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE »

ATTENDU que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos citoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN a fait une demande auprès du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement, D'appuyer la « Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire » qui aura lieu du 23 au 29 septembre 2018 au Canada et aux États-Unis.

2018-664 REJET DE LA SOUMISSION – L'AJOUT D'UN TROISIÈME COMPRESSEUR, SYSTÈME « ECO CHILL », À L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter la soumission reçue pour l'ajout d'un troisième compresseur, système « ECO CHILL », à l'aréna Bob-Birnie ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un appel d'offres pour la fourniture des équipements ci-haut mentionné.

2018-665 REJET DES SOUMISSIONS – PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE GESTION DU BÂTIMENT ET DE SES COMPOSANTES, INCLUANT LES AJOUTS DES PLATEAUX SPORTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues, suite au lancement d'un appel d'offres pour le projet de remplacement du système de contrôle de gestion du bâtiment et de ses composantes, incluant les ajouts des plateaux sportifs, ceux-ci dépassant largement le budget alloué pour l'exécution de ces travaux ;

D'autoriser le service de l'ingénierie et d'immeubles à redéfinir le projet ; et

D'autoriser au moment jugé opportun le lancement d'un nouvel appel d'offres afin de permettre la réalisation du projet en 2018.

2018-666 REJET DE LA SOUMISSION – PROJET DE RÉFECTION DES SENTIERS EXISTANTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter la soumission reçue, suite au lancement d'un appel d'offres pour le projet réfection des sentiers existants, celle-ci dépassant largement le budget alloué pour l'exécution de ces travaux ;

D'autoriser au moment jugé opportun le lancement d'un nouvel appel d'offres afin de permettre la réalisation du projet en 2019.

2018-667 REJET DES SOUMISSIONS – PROJET DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE L'AVENUE ALSTON ET LE BOULEVARD SAINT-JEAN

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé, entre le 29 juin 2018 et le 26 juillet 2018, pour la construction et l'aménagement d'une piste cyclable, entre l'Avenue Alston et le boulevard St-Jean ;

ATTENDU QUE quatre (4) firmes ont présenté une soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE les terrains requis pour la construction de la piste cyclable sur le tronçon des avenues Paprican et Alston n'ont pu être cédés à la Ville pendant la saison estivale 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues, suite au lancement d'un appel d'offres pour le projet de construction et de l'aménagement d'une piste cyclable entre l'avenue Alston et le boulevard Saint-Jean, pour les motifs mentionnée dans le préambule de la présente résolution ;

D'autoriser le service de l'ingénierie et d'immeubles à redéfinir le projet ; et

D'autoriser au moment jugé opportun le lancement d'un nouvel appel d'offres afin de permettre la réalisation du projet en 2019.

2018-668 RENOUVÈLEMENT – ENTENTE INTER-MUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LA VILLE DE BEACONSFIELD, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DU SITE D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE renouveler l'entente inter-municipale entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Beaconsfield, couvrant la période de la saison hivernale 2018-2019, relativement à l'utilisation du site d'élimination des neiges usées, en bordure du chemin de l'Aviation, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe du dossier décisionnel 18-324-10962 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le greffier, ou en son absence l'assistante greffière, à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2018-669 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE POUR LES DOUCHES DU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la réparation du système de production d'eau chaude pour les douches du Centre aquatique, en faveur de la compagnie « Mecanicaction Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 134 462,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1822-16037 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-416-72-836 et 22-418-42-876, le tout tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11902, émis le 27 août 2018.

2018-670 OCTROI D'UN CONTRAT – INSTALLATION DE TÔLE ET RÉPARATION DU TOIT DU CENTRE NOËL-LEGAULT

Monsieur Yvon Calbert pose une question au conseil, en ce qui concerne l'accessibilité durant les rénovations.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à l'installation de la tôle et à la réparation du toit du Centre Noël-Legault, en faveur de la compagnie « Revêtement Métallique Lussier Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 189 099,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1838-17191E ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11945, émis le 27 août 2018.

2018-671 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE NETTOYAGE ET DE POMPAGE DE PUISARDS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de services de nettoyage et de pompage de puisards sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, pour trois années fermes, étant les années 2019, 2020 et 2021, plus une année en option, en faveur de la compagnie « Beauregard Environnement Ltée », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 90 485,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180038 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-564, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11973, émis le 31 août 2018.

2018-672 OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE LOGICIEL D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE GESTION DES ACTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat relatif pour l'achat et l'installation d'un système de logiciel l'entretien préventif et de gestion des actifs (GMAO), en faveur de la compagnie « Berger Levrault », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 375 422,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IP1800014 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-051, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11843, émis le 1^{er} septembre 2018.

2018-673 **OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ÉCURAGE POUR LES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIALES, POUR TROIS (3) ANNÉES FERMES, ÉTANT LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de services de nettoyage et d'écurage pour les conduites d'égouts sanitaires et pluviales, pour trois années fermes, étant les années 2019, 2020 et 2021, plus deux années en option, en faveur de la compagnie « 9363-9888 Québec Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 284 181,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180037.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-564, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11972, émis le 31 août 2018.

2018-674 **OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à l'achat de fourniture de bureau, au besoin, à la compagnie « Hamster (Novexco Inc.) », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 65 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres DP180013 ;

D'imputer cette dépense, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11773, émis le 16 juillet 2018.

2018-675 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE, DE DÉNEIGEMENT ET RAMASSAGE DES ORDURES AU PARC VOYAGEUR DU 9 MARS 2017 AU 15 MARS 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE ratifier l'octroi le contrat relatif à la fourniture de service d'entretien d'un anneau de glace, de déneigement et ramassage des ordures au parc Voyageur du 9 mars 2017 au 15 mars 2018, en faveur de la compagnie « 9042-0845 Québec Inc. », laquelle a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 43 690,50 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017-2018 ;

De prendre acte de l'offre de cette firme, de renouveler et prolonger ce contrat, d'année en année, pour chacune des saisons, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, à l'option et à l'entière discrétion de la Ville, pour le même prix que celui demandé pour la saison 2017-2018 et aux mêmes conditions que celles énoncées au bordereau de soumission déposé et autres conditions contenues aux documents contractuels suite à l'appel d'offres lancé sous le numéro TP170059 ;

La Ville de Pointe-Claire entend se prévaloir de son option de renouveler ce contrat pour la saison 2018-2019 avec la firme « 9042-0845 Québec Inc. » pour le prix de 43 690,50\$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11921 émis le 31 août 2018.

2018-676 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT - RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE AU PARC KINSMEN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver neuf (9) modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Nogéreq Ltée », relativement à la reconstruction du chalet du parc Kinsmen, pour une montant total de 28 731,54 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 3 642 927,27 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-42-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11898, émis le 23 août 2018.

2018-677 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LABROSSE, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN ET LE 205, AVENUE LABROSSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver deux (2) modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Construction G-Nesis Inc. », relativement à la reconstruction de l'avenue Labrosse, entre le boulevard Saint-Jean et le 205, avenue Labrosse, pour un montant total de 32 912,97, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 4 709 008,42 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-877, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11898, émis le 27 août 2018.

2018-678 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DE L’AVENUE RODNEY, ENTRE LES
AVENUES BELMONT ET MOUNT PLEASANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D’approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Gérald Théorêt Inc. », relativement à la
reconstruction de l’avenue Rodney et de l’avenue Vincennes, entre les
avenue Belmont et Mount Pleasant, pour un montant total de 878,12 \$,
taxes incluses ;

D’autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 2 100 950,26 \$,
taxes incluses ; et

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-52-875, tel qu’il
appert du certificat du trésorier n° 18-11968, émis le 27 août 2018.

2018-679 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAITEMENT
DES FRÊNES PAR INJECTION SUR LE DOMAINE PUBLIC, POUR
LA LUTTE CONTRE L’AGRILE DU FRÊNE, POUR L’ANNÉE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D’approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Services d’arbres Viau Inc. », relativement au
traitement des frênes par injection sur le domaine public, pour la lutte
contre l’agrile du frêne, pour l’année 2018, pour un montant total de
4 511,38 \$, taxes incluses ;

D’autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 135 789,84 \$, taxes
incluses ; et

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu’il
appert du certificat du trésorier n° 18-11886, émis le 31 août 2018.

2018-680 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DE L’AVENUE SAINT-LOUIS, ENTRE LES
AVENUES MAYWOOD ET SUNNYSIDE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D’approuver sept (7) modifications au contrat intervenu entre la Ville
de Pointe-Claire et « Ali Excavation Inc. », relativement à la
reconstruction de l’avenue Saint-Louis, entre les avenues Maywood et
Sunnyside, pour un montant total de 36 259,55 \$, taxes incluses ;

D’autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 3 743 588,78 \$,
taxes incluses ; et

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-855, tel qu’il
appert du certificat du trésorier n° 18-11978, émis le 29 août 2018.

2018-681 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DE L'EXTRÉMITÉ EST DE L'AVENUE
LABROSSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la Ville de
Pointe-Claire et « Gérald Théorêt Inc. », relativement à la
reconstruction de l'avenue l'extrémité est de l'avenue Labrosse, pour
un montant total de 8 629,45 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 3 693 286,73 \$,
taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-859, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11970, émis le 29 août 2018.

2018-682 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – INSTALLATION ET
DÉMONTAGE DES STRUCTURES MARINES DES ACTIVITÉS
NAUTIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture
de services professionnels pour l'installation et le démontage des
structures marines des activités nautiques pour trois (3) années
fermes plus deux (2) années en option, d'utiliser le système
d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de
la Loi sur les Citées et Villes du Québec (système dit « appel d'offres-
qualité à une enveloppe incluant le prix ») ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le
cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci
apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel
18-708-11965.

2018-683 APPROBATION – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
ET LA FIRME ARCHÉOTEC INC. RELATIVEMENT À DES TRAVAUX
AU PARC STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et
la firme « Archéotec Inc. », relativement à l'utilisation du lot 4 253 212
du cadastre du Québec, situé au parc Stewart Hall, pour les
interventions archéologiques qui y sont décrites, dans le cadre du
projet « Travaux d'amélioration de l'accessibilité au parc Stewart Hall –
sentiers et mains courantes 17-023 », tel qu'il appert du consentement
et entente annexé au dossier décisionnel 18-320-11919 ; et

D'autoriser madame Marie-Christine Pagé, Gestionnaire principale –
Ingénierie municipale à signer ladite entente pour et au nom de la ville
de Pointe-Claire.

2018-684 APPROBATION – ENTENTE – DISPOSITION DE BIENS
EXCÉDENTAIRES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement,
D'approuver une entente de services à intervenir entre la Ville de
Pointe-Claire et « Le Centre de Services Partagés du Québec », pour
la disposition de biens excédentaires, dans la mesure où la version
finale de cette entente est substantiellement conforme au texte du
projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-138-11944 ;

D'autoriser le coordonnateur – Ressources matérielles et
contractuelles, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de
Pointe-Claire; et

Autoriser, dans le cadre de l'entente mentionnée au premier alinéa de
la présente résolution, la disposition des biens dont la description et la
valeur approximative apparaissent à la liste annexée en pièce jointe au
dossier décisionnel 18-136-11944.

2018-685 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour
le mois de septembre 2018, telle que présentée par
monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est
déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2018-686 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL
PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES 11 SEPTEMBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non
déléguées pour le 11 septembre 2018, telle que signée par
monsieur Robert F. Weemaes, directeur général.

2018-687 NOMINATION – MEMBRES REPRÉSENTANT L'EMPLOYEUR -
COMITÉ DE RETRAITE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE nommer Me Jean-Denis Jacob, directeur - Affaires juridiques et
greffe, monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources Humaines et
monsieur Daniel Séguin, directeur – Finances, pour agir en tant que
membres du comité de retraite de la ville de Pointe-Claire pour une
période de trois (3) ans ; et

DE nommer monsieur le conseiller Bissonnette, membre du conseil
actuel afin d'agir comme représentant et monsieur le conseiller
Cousineau à titre de suppléant.

2018-688 APPROBATION – MODIFICATION DE LA TRANSACTION DE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 528 094 APPARTENANT À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur Normand Lapointe adresse une question au conseil afin qu'une précision soit apportée quant à l'emplacement du lot.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'accepter l'offre d'achat soumise par « Corporation de Développement Koebra Inc. » pour une partie du lot 2 528 094 identifié comme lot projeté 6 254 754 sur le plan préparé le 29 juin 2018 (minute 10 205) par monsieur Robert Katz, arpenteur-géomètre, pour la somme de 550,00 \$ le mètre carré, payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente ;

D'accepter de louer à « Corporation de Développement Koebra Inc. » une superficie de terrain, faisant partie du lot actuel 2 528 094 et mesurant environ 5000 pieds carrés, pour une période de neuf (9) ou douze (12) mois, commençant le 1^{er} janvier 2019, pour un loyer dont le montant serait convenu et établi entre les parties au plus tard le soixantième jour suivant la date de la présente résolution ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'acte de vente et le bail avec « Corporation de Développement Koebra Inc. ».

2018-689 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE lever la séance à 20 h 37.

John Belvedere, Maire

Danielle Gutierrez, assistante-greffière